

Autorisation de passage

Pour un hébergement externe aux lieux d'étapes du Swiss Olympic Gigathlon 2013

Nom de l'équipe _____

N° de dossard _____

Plaque d'immatriculation _____

Coire

Nom / hôtel _____

Rue/n° _____

NPA/localité _____

Tampon/signature _____

Ennetbürgen

Nom / hôtel _____

Rue/n° _____

NPA/localité _____

Tampon/signature _____

Berne

Nom / hôtel _____

Rue/n° _____

NPA/localité _____

Tampon/signature _____

Remarques

Généralités :

- En cas d'infraction, une pénalité conforme au règlement du Gigathlon sera prononcée.
- Il est impératif de respecter les règles du code de la route et les interdictions de stationnement des autorités.
- Cette autorisation doit être imprimée, complétée et sa partie supérieure doit être placée de façon visible derrière le pare-brise.
- Cette autorisation n'est valable qu'accompagnée de l'autocollant officiel pour les véhicules de supporters et utilisée dans la voiture correspondante.

Berne :

- Seuls les trajets directs (aller et retour) entre le lieu d'hébergement et le parking officiel du Gigathlon 2013 sont autorisés. Il est interdit de circuler en direction des zones de transition.